ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 57789

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur le potentiel touristique du département de la Réunion. Si le tourisme à la Réunion génère un nombre d'emplois encore limité, il constitue néanmoins le premier chiffre d'affaires à l'export de la région Réunion. Les dépenses des touristes venus dans l'île en 1999 s'élevaient à 1 milliard 592 millions de francs. L'activité touristique aurait d'ailleurs un impact sur l'activité de 4 900 entreprises et organisations de l'île. Plus de 6 000 emplois seraient également liés à la fréquentation touristique, soit plus de 2 % de la population active. Par ailleurs, le PIB lié aux emplois occupés serait de 1,247 milliard de francs, soit 3,8 % du PIB régional. A titre de comparaison, au plan national, le tourisme représente 7 % du PIB. Ce secteur possède donc encore un large potentiel à la Réunion. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer l'éventail des mesures qui ont été prises pour que l'écart entre la création de richesse touristique nationale et celle générée localement soit résorbé au plus vite.

Texte de la réponse

A la Réunion, le secteur du tourisme participe pour une part croissante à l'activité économique. En 2000, il a généré 2,1 milliards de francs de recettes extérieures (0,3 milliard d'euros), soit une augmentation de 13,5 % par rapport à 1999. L'année 2000 est marquée par une reprise de la progression des activités touristiques après la stagnation observée en 1999. L'enquête de l'INSEE, menée pour le compte du Comité du tourisme de la Réunion (CTR) et qui prend en compte les arrivées sur les aéroports Roland-Garros et Pierrefonds ainsi qu'à Port Réunion, à l'exclusion de 7 532 croisiéristes considérés comme des excursionnistes, affiche effectivement une croissance des flux de 9,1 % pour atteindre 430 000 arrivées. La progression des arrivées françaises est encore plus forte pour les habitants de la région parisienne (plus de 15 %). Ce résultat est encourageant dans la mesure où les efforts de présence publicitaire sont concentrés sur cette zone. De même, sur les marchés européens, avec 19 318 arrivées, la hausse est supérieure à 10 %. Dans le cadre des contrats de plan Etat-région, le secrétariat d'Etat au tourisme participe à des actions visant à favoriser un développement créateur d'emplois, à mettre en oeuvre un aménagement équilibré du territoire, à favoriser l'égalité des chances, à valoriser l'identité réunionnaise, et à ouvrir les horizons de la Réunion. Parmi ces actions, on retiendra principalement, dans le contrat de 2000-2006, le soutien aux structures de développement, de diversification et d'amélioration de l'offre touristique. L'Etat apportera 1,3 million de francs (0,2 million d'euros) à la création et à la structuration des produits, à la mise en réseau des acteurs, à la promotion et à la mise en marché, à l'amélioration des équipements d'accueil et d'information ; l'Observatoire régional du tourisme. L'Etat accordera une aide de 3 millions de francs (0,46 million d'euros) pour la centralisation et la diffusion des données de structures de l'activité touristique, la mesure de l'impact socio-économique des données de structures de l'activité touristique (aide à la définition des politiques publiques et à la stratégie marketing, analyse comportementale, qualité de l'offre touristique, évaluation des campagnes de promotion) et l'observation conjoncturelle de l'activité touristique ; la valorisation touristique du patrimoine culturel financée, par l'Etat, à hauteur d'1,8 million de francs (0,27 million d'euros) ; les contrats de la station. L'Etat concédera 6,3 millions de francs (0,96 million d'euros) à la coordination, dans des périmètres déterminées, des acteurs publics et privés

pour améliorer la qualité de l'offre tourisique (action d'information, promotion, communication, réalisation d'études générales, ingénierie et assistance technique spécialisée pour la mise en oeuvre des actions, soutien à la création, modernisation, amélioration, organisation et distribution de produits touristiques) ; les produits liés aux loisirs touristiques. L'Etat attribuera 1,3 million de francs (0,2 million d'euros) pour l'enrichissement, notamment en soutenant la création de produits authentiques, et l'élargissement de l'offre de loisirs touristiques, pour le développement et l'amélioration d'une offre en adéquation avec les politiques d'aménagement, de marketing et les démarches qualitatives. Une aide à la répartition et à la structuration de l'offre sur l'ensemble du territoire sera également apportée ; les hôtels et restaurants classés de tourisme. L'Etat versera 1,4 million de francs (0,21 million d'euros) en soutien à la rénovation et à la création des chambres, aux programmes de rénovation des établissements du secteur de la restauration (mise aux normes d'hygiène et de sécurité) et à la création d'hébergement à caractère local fort ; l'aménagement et les équipements publics de zones touristiques et de loisirs. L'Etat soutiendra, à hauteur de 3,5 millions de francs (0,53 million d'euros), les projets d'aménagement et d'équipements publics sur l'ensemble du territoire, visant le développement des loisirs et de divers types de tourisme, à travers la valorisation des potentialités de l'île : opération de requalification et de gestion de sites naturels, découvertes du patrimoine local, aménagement de zones de loisirs, routes touristiques à thème, équipements revêtant un cachet local fort... ; les enrichissements des compétences des entreprises. Une aide de l'Etat de 0,5 million de francs (0,08 million d'euros) contribuera à élever le niveau des performances des entreprises hôtelières et touristiques, en favorisant le recours à des compétences externes, et à encourager les entreprises de loisirs touristiques et hôteliers à recruter du personnel qualifié, affecté à des fonctions d'encadrement nouvelles créées dans l'entreprise, afin d'évaluer, de concevoir et d'améliorer les projets ou produits touristiques et hôteliers à recruter du personnel qualifié, affecté à des fonctions d'encadrement nouvelles créées dans l'entreprise, afin d'évaluer, de concevoir et d'améliorer les projets ou produits touristiques.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57789
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 922
Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6230